

Le Maire informe l'assemblée que par lettre du 20 Janvier 1975, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux a demandé la signature d'un bail renouvelant la location du terrain sis au lieudit bois des Vaches, d'une contenance de 40 hectares 63 ares 60 centiares, à l'Armée pour la période du 1er Janvier 1974 au 31 Décembre 1975.

Il rappelle la délibération du 07 Décembre 1974 autorisant le renouvellement du bail du 1er Janvier au 31 Décembre 1974 sous la réserve suivante :

" étant donné le prix modique de la location, l'Armée devra s'engager à niveler le terrain défoncé par le passage des camions et apporter son concours pour la remise en état du terrain de sports du Plateau".

Cette condition n'a pas été remplie.

Enfin, par délibérations des 03 Mai 1974 et 05 Décembre 1974, le Conseil Municipal a décidé de créer une zone de loisirs avec équipements sportifs et divers sur toute cette surface.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide:

- le Maire est autorisé à signer un bail de régularisation du 1er Janvier 1974 au 31 Décembre 1974 puisque l'Armée a disposé du terrain loué pendant toute l'année,

- à partir du 1er Janvier 1975, il est mis fin à la location de ce terrain destiné à créer une zone de loisirs avec équipements sportifs.